

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société

### 1.1. Identification du produit

Type de produit chimique :	Engrais Liquide Biologique NPK (NPK variables selon formules)
Nom :	Vinasse de mélasse complétée -
Numéro d'identification UE :	*****
No CE (EINECS) :	*****
n° CAS :	*****
Numéro d'enregistrement REACH :	*****
Code de produit :	*****
Description chimique :	Produit liquide prêt à l'Emploi à base d'élément nutritif d'origine végétale
Formule brute :	Mélange de vinasse et autres extraits d'origine végétale

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Engrais utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CE n°834/2007 –NFU 42001

Utilisation de la préparation : Base nutritive pour la fertilisation des plantes

**Utilisable en agriculture biologique selon règlement CE n° 834/2007 et règlement d'application n°889/2008**

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

START - ZA Pacages d'Argenson - 37800 NOUÂTRE - Tel. : +33 (0)2 47 65 30 71- Mail : contact@start-profacid.com Site : [www.star-jardin.com](http://www.star-jardin.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Adresse	Numéros d'appel d'urgence
FRANCE	ORFILA		<u>+33 (0)1 45 42 59 59</u>

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Non classé comme dangereux selon le règlement CLP 1272/2008.

Phrases de Risques, voir sous-section 2.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**N° UFI : SANS**

Pictogramme(s) CLP : Néant

CLP mention d'avertissement : Néant

**Mention de danger** (Phrases H) : Néant

**Conseil de prudence** (Phrases P) : Néant

**Autres informations :**

N'utiliser qu'en cas de besoin reconnu – Ne pas utiliser pour un usage différent que celui prévu  
 Ne pas dépasser les doses prescrites, ni utiliser le produit en quantité excessive et de façon impropre  
 Utiliser des gants  
 Stocker à l'abri de l'humidité et au frais  
 Conserver le produit dans son emballage d'origine, bien fermé.  
 Le produit n'est pas toxique, il est recommandé de NE pas l'ingérer

Réemploi de l'emballage interdit - Ne pas jeter dans les poubelles ménagères - mais éliminer avec ou sans produit en déchetterie ou par un organisme agréé.

**2.3. Autres dangers**

Nano formes : Non applicable au regard des données actualisées

Sans – Ne contient pas de substance présentant un danger pour la santé et ou l'environnement en concentration supérieure ou égale à 1%, ni de substance Persistante, Bioaccumulable, et toxique ou très persistante et très bioaccumulable, ni de substance pour laquelle il existe des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires.

Absence de SVHC – voir section 15

**SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants**

Nom	Identificateur de produit	%	selon règlement (CE) N° 1272/2008
Vinasse concentrée et extraits d'origine végétale en mélange	n° CAS : non applicable No CE.EINECS : 932-215-9 N° REACH : 01-2119652612-42-0000	NPK, selon formules	Non classé

Texte intégral des mentions R, H et EUH : voir section 2.

**SECTION 4 : Premier secours**

**4.1. Description des premiers secours**

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE

Contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon. Si irritation, consulter un médecin  
 Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées pendant au moins 20-30 minutes. Retirer les lentilles de contact. En cas d'irritation, consulter un médecin.  
 Ingestion : Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin. Montrer l'étiquette  
 Inhalation : Respirer de l'air frais. Si des troubles apparaissent, consulter un médecin

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes liés à l'utilisation : Néant  
 Contact avec les yeux : Peut provoquer une gêne oculaire  
 En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'antidote spécifique.

**SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

Agents d'extinction appropriés : eau, poudre, neige carbonique, mousse, sable  
Agents d'extinction non appropriés : Aucun. Les extincteurs à CO2 et à poudre n'ont aucune utilité pour stopper une décomposition, celui-ci apporte de l'oxygène nécessaire à la combustion.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Substance non-combustible.  
Réactions générales : /  
Mesures générales : Non explosif. Prudence lors du combat de tout incendie de produits chimiques

## 5.3. Conseil aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.  
Equipements de protection : Vêtements de protection ; appareil respiratoire autonome. Vêtements particuliers des pompiers  
Autres informations : Ne pas respirer les fumées, porter un appareil respiratoire isolant autonome et des vêtements protecteurs Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des vêtements appropriés et une protection pour les yeux et le visage. En cas de déversement, s'éloigner de la zone concernée.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux : porter des vêtements de protection et des gants  
Procédures d'urgence : Néant.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection et Procédures d'urgence: cf 6.1.1

### 6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Récupérer le produit. Ne pas rejeter en grande quantité à l'égout.  
Eviter la contamination des points d'eau : ruisseaux, étangs, mares, puits, égouts, ... Voir également la rubrique 8.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer.  
Procédés de nettoyage: Retirer mécaniquement, par essuyage ou pompage. Placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations du §13. Transvaser le produit dans un récipient de secours convenablement étiqueté.  
Récupérer le produit avec un matériel adapté et le mettre dans un récipient approprié pour l'élimination.  
Aérer la zone et nettoyer la zone de déversement avec une grande quantité d'eau.  
En cas de déversement important : absorber avec un matériau inerte (ex : sable sec ou terre) et placer dans un conteneur à déchets approprié. Nettoyer la zone affectée avec une grande quantité d'eau.  
Autres informations : Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

## SECTION 7 : Manipulation, d'emploi et de stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour la manipulation

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
 Se laver les mains et les zones exposées avant de manger, boire ou fumer.  
 Bien secouer/agiter le bidon avant utilisation (pour mélanger les matières en suspension)

### 7.2. Stockage (exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage)

Conserver hors de la portée des enfants.  
 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
 Conserver dans un endroit frais et sec, bien ventilé.  
 Conserver entre 4°C et 35°C à l'abri du soleil

### 7.3. Utilisations particulières

Néant

## SECTION 8 : Procédure de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

### 8.1. Valeurs limites d'exposition – indicateur biologique d'exposition

#### Pour le mélange VINASSE seul :

PARAMETRES DE CONTROLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle : Non applicable

Dose Dérivée Sans Effet (DNEL) : Travailleurs

DNEL cutanée (Exposition à long-terme – effets systémiques) = 30 mg/kg bw/jour

DNEL inhalation (Exposition à long-terme – effets systémiques) = 106 mg/m<sup>3</sup>

Concentration Prédite Sans Effet (PNEC) :

PNECaqua (eau douce) = 0.46 mg/L

PNECaqua (eau de mer) = 0.046 mg/L

PNECaqua (rejets intermittents) = 0.56 mg/L

PNEC STP = 1 mg/L

Pour le mélange : Pas de données

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Contrôle de l'Exposition professionnelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène

- TENIR A L' ECART DES PRODUITS ALIMENTAIRES, BOISSONS ET NOURRITURES POUR ANIMAUX

- Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- Se rincer les mains à l'eau et savon après utilisation

- Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau – Ne pas avaler

- Moyens de protection = Douches de sécurité. Fontaine oculaire.

Porter des vêtements de protection.

Porter des gants appropriés. Matériaux recommandés : 4-8 heures (durée de protection) : caoutchouc naturel (latex). Remplacer les gants endommagés.



Gants Etanches,  
PVC, caoutchouc,  
nitrile



Lunettes de  
protection  
Hermétiques

Contrôle de l'Exposition lié à la protection de l'environnement : Ventilation mécanique conseillée pour les utilisations industrielles intérieures.  
Pas de mesure spécifique autre que les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

## SECTION 9 : Propriétés Physico chimiques

<b>Forme:</b>	liquide	<b>Auto-inflammation:</b>	Non inflammable (EU méthode A10).
<b>Couleur:</b>	Brun	<b>Danger d'explosion:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Odeur:</b>	-	<b>Masse volumique:</b>	1.3 à 20°C
<b>Point de fusion:</b>	Non renseigné	<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	38.7 g/L à 20°C (taux de charge de 100g mat. Sèche/L, OECD TG 105) 268 g/L à 20°C (taux de charge maximal de 1000 g mat. Sèches/L, OECD TG 105)
<b>Point d'ébullition:</b>	Non renseigné	<b>Valeur du pH à 20°C :</b>	5.0 à 8.0 en solution aqueuse
<b>Point d'éclair :</b>	Non renseigné	/	/

Selon formule, les caractéristiques peuvent évoluer.

## SECTION 10 : Stabilité et Réactivité du produit

### 10.1. Réactivité

Produit stable dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé. A Stocker et conserver au frais (garage). Sensible à la décomposition microbienne  
Eviter les températures inférieures à 0°C. et chaleur intense – Eviter les rayons directs du soleil.

### 10.2. Stabilité chimique

Ne pas stocker avec les oxydants - Eviter tout contact avec les agents oxydants puissants.

Stocker dans un emballage uniquement destiné à contenir le produit. Matériaux recommandés : acier inoxydable et polyéthylène.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées.

A haute température, possible décomposition libérant du CO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>.

### 10.4. Conditions à éviter

Ne pas le mélanger avec d'autres produits chimiques pour éviter tout effet néfaste.

NE PAS STOCKER AU CHAUD NI TROP AU FROID

### 10.5. Matières incompatibles

Pas de données disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

Le produit est d'origine naturelle, au soleil, ou à la chaleur, les microorganismes se développent et dégradent le produit (odeur).

## SECTION 11 : Informations Toxicologiques

### Pour le mélange VINASSE seul :

#### Toxicité aiguë :

Toxicité orale aiguë : DL50 > 5000 mg/kg. Aucune mortalité observée (rat).

Toxicité dermale aiguë : DL50 > 2000 mg/kg. Aucune mortalité observée (rat).

Non classé comme dangereux en cas d'ingestion ou de contact avec la peau.

Pas d'information disponible pour la toxicité aiguë en cas d'inhalation

**Corrosion/ irritation cutanée :** Non classé comme irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves :** Non classé comme irritant pour les yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Non classé comme sensibilisant cutané.

Pas d'information disponible concernant la sensibilisation respiratoire.

**Mutagénicité/ Cancérogénicité :**

Pas d'effet mutagène ni cancérogène observé.

**Toxicité pour la reproduction :**

Toxicité sur la fertilité : NOAEL, oral (rat) = 8000 mg/kg bw/jour.

Toxicité sur le développement : NOAEL, oral (rat) = 3850 mg/kg bw/jour

Aucun effet n'a été observé sur la toxicité maternelle / Aucun effet toxique sur le développement.

**Toxicité à dose répétée :**

NOAEL, oral (rat)/ 90 jours = 3000 mg/kg

Aucun effet toxique n'a été observé après des expositions répétées.

**Toxicité pour certains organes cibles**

STOT – exposition unique : pas de STOT identifié.

STOT – exposition répétée : pas de STOT identifié.

**Toxicité par aspiration :**

Pas de donnée disponible.

**Pour le mélange :** Pas de données

## **SECTION 12 : Informations Ecologiques**

### **12.1. Ecotoxicité**

**Pour le mélange VINASSE seul :**

**Toxicité pour les poissons :**

96h LC50 (Cyprinus carpio) > 100 mg/L (valeur nominale), > 58 mg/L (valeur mesurée)

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques :**

21d NOEC mortalité parentale (daphnia magna) = 56 mg/L (valeur nominale), 23 mg/L (valeur mesurée)

21d NOEC reproduction (daphnia magna) = 100 mg/L (valeur nominale), 42 mg/L (valeur mesurée)

**Toxicité pour les algues :**

72 NOEC taux de croissance (pseudokirchneriella subcapitata) = 100 mg/L (valeur nominale), 56 mg/L (valeur mesurée)

**Evaluation de l'écotoxicité :**

Non dangereux pour les organismes aquatiques testés.

**Pour le mélange :**

Pas de données

### **12.2. Mobilité**

Peut être entraîné dans le sol, en cas de pluie

### **12.3. Persistance et dégradabilité**

Ne pas rejeter dans les égouts et le milieu naturel en grande quantité

La substance est considérée comme facilement biodégradable.

### **12.4. Potentiel de bio accumulation**

Non bioaccumulable

La bioaccumulation aquatique et terrestre devrait être négligeable.

### **12.5. Effets nocifs divers**

Sans - La substance n'est pas considérée comme Persistante, Bioaccumulable et Toxique (PBT) ou très Persistante et très Bioaccumulable (vPvB).

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Consignes Générales : Eviter le dégagement accidentel dans l'environnement, ne pas rejeter dans les eaux

Retraitement des déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

De faibles quantités peuvent être évacuées avec les ordures ménagères.

Nettoyage Recommandé : mécanique, Pelle, à l'état sec puis nettoyage des surfaces. A l'eau ou avec produits de nettoyage usuels (savon)

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Non soumis ADR

#### 14.1 – Numéro ONU

non applicable

#### 14.2 – Désignation officielle de transport de l'ONU

non applicable

#### 14.3 – Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : non applicable

IMDG : non applicable

IATA : non applicable

#### 14.4 - Groupe d'emballage ADR / RID / IMDG / IATA

non applicable

#### 14.5 – Dangers pour l'environnement

non applicable

#### 14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

#### 14.7 – Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

## SECTION 15 : Informations réglementaires

• **Réglementations/législation particulières** à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement - Prescriptions nationales - Rubrique ICPE n° : **Sans**

• **Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur du mélange.

• **Etiquetage selon règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP] – section 2**

• **Substances préoccupantes liste ECHA**

D'après nos connaissances des matières premières utilisées, du process, de fabrication, des emballages utilisés, il est improbable que le produit contienne des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à plus de 0,1% conformément à la candidate list tenue par l'ECHA et aux exigences REACH.

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Absence de substances selon l'annexe XIV de REACH

• **Abréviations**

CAS : Chemical Abstract Service  
CE : Communauté Européenne  
CL 50 : Concentration Létale médiane  
DL50 : Dose Létale médiane  
IBC : International Bulk Chemical  
MARPOL : marine Pollution  
OCDE : Organisation de la Coopération et de Développement économique  
PBT : Persistent, Bioaccumulative, Toxic  
REACH : Registration Evaluation and Autorisation of Chemicals  
SGH : Système Général Harmonisé  
VME : Valeur Moyenne d'exposition  
VLCT : Valeur Limite d'Exposition à Court Terme  
DNEL : Derived No Effect Level  
vPvB : very Persistent, very Bioaccumulative

## **SECTION 16 : Autres Informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Maj pour élargissement de la FDS à d'autres références (Engrais liquides Biologiques) : 27/01/2023 et maj EU2020/878.